

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE POURCENTAGE ESTIMATIF DE LA CROISSANCE DU
PRODUIT NATIONAL BRUT POUR 1976

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Compte tenu des chiffres renversants concernant le chômage annoncés aujourd'hui, et je suis certain que ces chiffres dérangent le ministre des Finances autant que nous, le ministre peut-il nous rassurer en nous indiquant le taux de croissance prévu du produit national brut pour 1976, ou au moins pour le premier trimestre de 1976? Je suis persuadé que son ministère connaît ce chiffre. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous en faire part?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le dit, je partage son inquiétude au sujet du taux de chômage au Canada. Bien que les résultats obtenus au cours des derniers trimestres de 1975 semblent indiquer un rétablissement de la situation économique, j'aurais bien de la difficulté à l'heure actuelle à prédire de quoi le premier trimestre de 1976 sera fait.

● (1410)

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE CALCUL DES
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À COURT TERME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre qui se souvient sans doute de la recommandation que le Conseil économique du Canada a formulée il y a quelques années en vue de l'établissement d'un service indépendant chargé de déterminer les perspectives économiques à court terme, recommandation à laquelle j'ai fréquemment apporté mon appui moral. Étant donné la réticence du ministre des Finances à renseigner la population au sujet de ces perspectives et le besoin de celle-ci d'en être informée, le premier ministre accepte-t-il maintenant de considérer d'un œil plus favorable l'établissement d'un tel service indépendant chargé de déterminer les perspectives économiques à court terme pour renseigner aussi bien les Canadiens que le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il parle d'un silence autre que celui qui entoure le budget. Évidemment, lorsque le ministre présente son budget, il fait état des considérations économiques sur lesquelles il fonde ses décisions financières; cependant, le député sait très bien que les budgets sont préparés de temps à autre et non régulièrement à tous les mois. Quant à l'idée du député relativement à un nouveau service de perspectives, je dois dire qu'il existe déjà plusieurs services analogues dans différentes régions du Canada, tant au sein du secteur privé que dans certaines universités. Voilà pourquoi je ne suis pas enclin pour le moment à engager des dépenses accrues aux fins que le député préconise.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA POSSIBILITÉ DE TENUE
DE CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES POUR
L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je pense que l'on pourrait économiser en réunissant ces services de prévision. On les renforcerait tout en faisant des économies. La situation économique est incertaine et

[M. l'Orateur.]

d'après plusieurs sondages d'opinion, bien des Canadiens, tout en approuvant l'objectif du programme d'austérité du gouvernement, mettent en doute son efficacité. De plus, le ministre des Finances a dit hier que certaines provinces n'étaient pas disposées à appuyer le programme de lutte contre l'inflation dont les grandes lignes leur ont été présentées par le premier ministre le 13 octobre. Dans ces conditions, le premier ministre compte-t-il inviter les premiers ministres des provinces à Ottawa avant la fin de l'année, afin d'essayer vraiment d'obtenir le soutien de chacune: les Canadiens appuieraient alors davantage le programme et auraient davantage confiance.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il se peut que nous soyons obligés de réunir un jour les premiers ministres des provinces, mais je n'envisage pas de le faire avant Noël. Je ne suis en tout cas pas d'accord avec la conclusion que le député a tirée de la déclaration du ministre des Finances. Nous sommes en voie d'obtenir un consensus; d'une manière générale, les provinces appuient le programme fédéral. Certaines veulent se prévaloir des dispositions du bill—je pense qu'il s'agit de l'article 404—qui leur permettent d'imposer leur propre programme, mais le fait même qu'elles le discutent prouve qu'elles souhaitent vivement en appuyer les grandes lignes.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PLACEMENT DES CHÔMEURS—LA DURÉE D'EMPLOI EXIGÉE
POUR L'OCTROI DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dans le but d'aider le ministre des Finances à faire face au taux de chômage pour l'année 1976, j'aimerais signaler que, selon les prévisions du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le taux de chômage s'élèverait à 7 p. 100 environ. Compte tenu de ces prévisions, des taux inacceptables de chômage que nous connaissons actuellement et du fait que l'indice des offres d'emploi révèle l'existence d'environ 75,000 postes vacants, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises pour assortir les sans-travail à la recherche d'un emploi aux postes vacants, notamment dans le groupe d'âge de 14 à 24 ans? Le ministre peut-il nous dire les progrès qui ont été réalisés à ce sujet?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député connaît la kyrielle de programmes mis sur pied pour résoudre ce problème majeur; parmi les plus importants, citons les programmes de mobilité, de formation et d'orientation de la main-d'œuvre, les centres d'information professionnelle, l'emploi direct et bien d'autres encore dont nous avons discuté assez abondamment lors de diverses réunions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier que tout ce que le ministre vient de citer ne nous a été d'aucune utilité. En tenant compte que le taux de chômage dans le groupe d'âge de 14 à 24 ans a augmenté d'environ 13.3 p. 100, le ministre peut-il dire à la Chambre si une proportion importante des 371,000 chômeurs de cette catégorie ont travaillé longtemps avant de devenir chômeurs ou s'il y a une tendance perceptible indiquant que les personnes de ce groupe travaillent pendant huit semaines, puis retirent l'assurance-chômage pendant un an? Y a-t-il pareille tendance?